

De : Andrean Gagne [<mailto:andrean.gagne@boralex.com>]

Envoyé : 29 août 2012 10:04

À : Perreault, Jonathan (BAPE)

Cc : Marie-Pierre Morel

Objet : Réponse PESB - Question BAPE

290

DA39

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Bonjour monsieur Perreault,

Voici les renseignements demandés concernant les activités de sensibilisation à la vitesse sur le chemin d'accès du chantier Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré.

Nous tenons tout d'abord à vous mentionner que l'équipe de projet des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré a maintenu en place le panneau d'affichage électronique de la vitesse à l'entrée du rang Saint-Antoine et ce depuis juin 2012. Cette mesure, initiée à la demande des riverains et leur comité de représentants, semble efficace et satisfaisante depuis son installation car les riverains ont témoigné lors de la rencontre du 12 juillet (voir compte-rendu sous la référence DA38) une diminution importante de la vitesse à l'intersection du rang Saint-Antoine et du chemin de l'Abitibi-Price.

En plus de cette mesure, une opération de sensibilisation auprès des travailleurs du chantier des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 & 3 portant sur la vitesse et le covoiturage a été réalisée le lundi 27 août. L'équipe de projet a profité de cette occasion pour distribuer à tous les travailleurs et camionneurs entrant sur le chantier des dépliants de sensibilisation sur le bon voisinage et le covoiturage (voir en pièce jointe et sous la référence DA13), ainsi qu'un guide présentant les fournisseurs locaux et mettant de l'avant l'achat local, réalisé par la CLD de la Côte-de-Beaupré. Les représentants des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré sur place ont rappelé au même moment l'importance des éléments suivants :

- Respect des limites de vitesse sur le chemin d'accès au chantier;
- Covoiturage;
- Achat local et fournisseurs de la région;
- Respect des riverains et leur propriété.

Enfin, je conclus en vous informant qu'une opération radar avec la Sûreté du Québec n'est pas prévue pour le moment. Toutefois, si une telle opération s'avère nécessaire, nous verrons à la mettre en place.

Espérant avoir répondu à cet élément additionnel formulé par la commission d'enquête.

Cordialement,

Andréan Gagné

Conseillère en communication

Communications Advisor

T.514.985-1353

F.514.284.9895

andrean.gagne@boralex.com

BORALEX

772 Sherbrooke Ouest, bureau 200

Montréal (Québec) H3A 1G1

www.boralex.com